

Bilan du SCoT

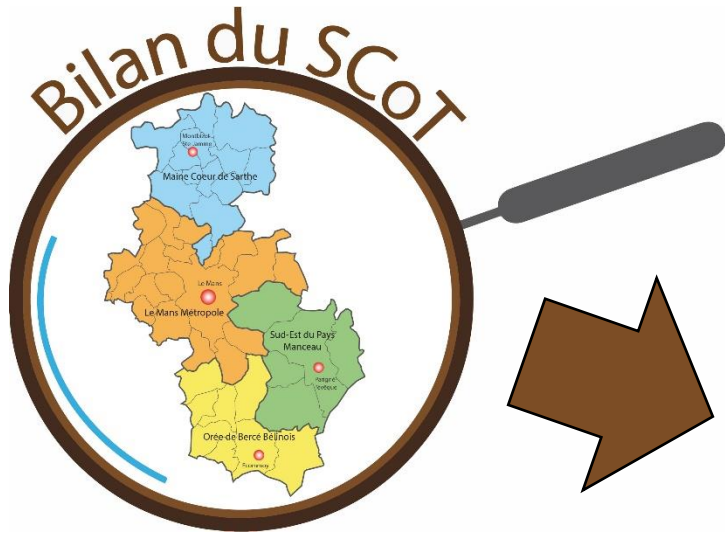


Analyse des résultats
de son application au sens
de l'article L.143-28 du CU

DDT 72 **SCoT PAYS DU MANS**
SG RH/AJ **approuvé le 29/01/2014**
Contrôle de légalité
de l'urbanisme

21 JAN. 2020

C'est quoi le bilan / analyse des résultats du SCoT ?



Plan de l'analyse :

Introduction: le SCoT au cœur de l'inter-territorialité

- 1- Portrait Socio-économique (Démographie / Pop. Active/ Emplois)
- 2- Mobilités / Déplacements
- 3- Énergie / Climat
- 4- Agriculture
- 5- Trame Verte et Bleue
- 6- Habitat
- 7- Commerce
- 8- Foncier / Consommation d'espace
- 9- Compatibilité des documents d'urbanisme
- 10- Outils d'aide à la mise en œuvre
- 11- Analyse / Perception des acteurs



Conclusion: Vers la révision du SCoT

Chiffres Clés

16 SCoT approuvés sur la région en 2014

1 SCoT approuvé en Sarthe en 2014 : SCoT du Pays du Mans

27 SCoT approuvés sur la région en 2019

4 SCoT approuvés en Sarthe en 2019 (partie Nord-Est non recouverte)

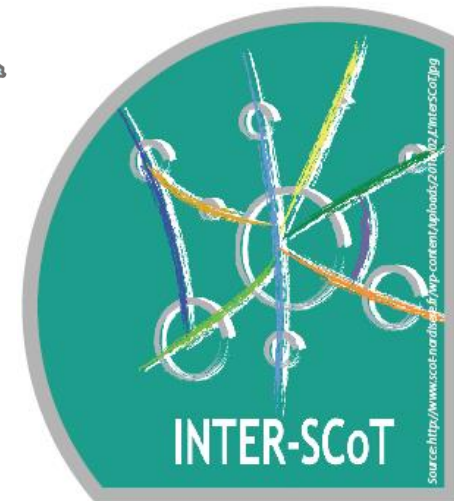
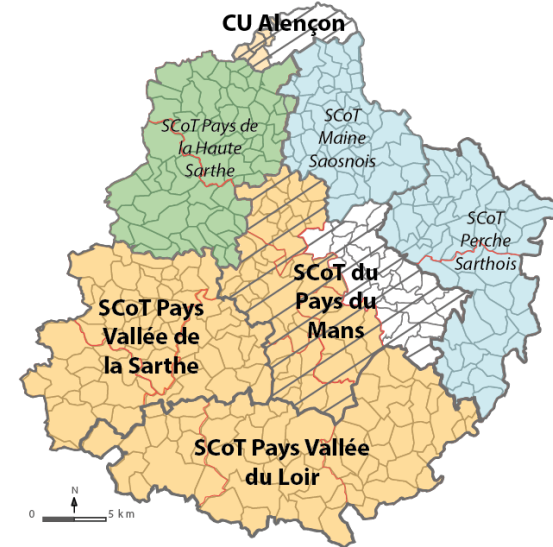
Au premier janvier 2014, **on compte sur la Région Pays de la Loire 16 SCoT approuvés**, avec 20 SCoT en projet. **La Sarthe est en retard dans la couverture de SCoT approuvés et le SCoT du Pays du Mans est le seul SCoT approuvé sur le département.**


Au premier janvier 2019, **27 SCoT ont été approuvés** sur le territoire régional, dont **4 approuvés sur le territoire sarthois**. Cependant, **la Sarthe est toujours le département le moins avancé avec 3 SCoT en cours d'élaboration.**

Le SCoT du Pays du Mans est quand à lui en révision suite à l'extension de son périmètre à la communauté de communes du Gesnois Bilurien en avril 2018.

Premières pistes pour la révision du SCoT ?

- * *Poursuivre les coopérations entre SCoT à différentes échelles (départementale, inter-départementale, régionale).*
- * *S'inscrire dans une deuxième génération de SCoT (document stratégique pivot entre SRADDET et PLUI, lien PCAET...).*
- * *Intégrer un nouveau contexte plus rural avec l'extension du SCoT au Gesnois Bilurien.*



Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Panorama des SCoT	Suivi de la place du SCoT et des coopérations inter-territoriales	Quelle place a le SCoT dans le paysage régional et départemental?	Le SCoT du Pays du Mans est un SCoT au coeur de la conférence régionale des SCoT, instance inter-SCoT informelle suivant l'élaboration du SRADDET et avec des liens forts avec les SCoT Sarthois voisins.	

Synthèse situation socio-économique

Chiffres Clés (Démographie)

262 997 hab en 2016

(INSEE Pop. Mun.)

293 803 Hab avec GB

260 279 hab en 2011

(INSEE Pop. Mun.)

290 474 Hab avec GB

269 704 hab. en 2016

(INSEE Pop. Totale)

301 020 Hab avec GB

+ 0,21 % Tx Croissance

Annuel moyen entre

2011 et 2016 sans GB

2,14 personnes par

ménage en 2016

2,17 personnes par

ménage en 2011

20 % de personnes

de + 65 ans en 2016

17,5 % de personnes de

+ 65 ans en 2011

Chiffres Clés (Socio-économie)

**Une perte de près de
3 300 emplois au lieu
de travail entre 2011
et 2016** (INSEE Pop. Mun.)

120 585 emplois en 2016

123 884 en 2011

127 362 en 2016 avec GB

Population Active : (INSEE)

118 951 en 2016

120 850 en 2011

133 474 en 2016 avec GB

Entre 2011 et 2016, la part des
ouvriers passe de 13,6 % à 12,6
%, celle des cadres de 7,5 % à 7,7
%.

**15,1% de la pop. active
au chômage en 2016
contre 13,3 % en 2011**

17 % en 2016 sur LMM



**Part des emplois dans
l'industrie en baisse
de 12,9% en 2011 à 12 %
en 2016.**

12,3 % avec GB en 2016

Une stabilisation de la croissance démographique entre 2011 et 2016 marquée par un **retour à la croissance sur Le Mans Métropole. Un taux de croissance annuel moyen de population ralenti.** Pour atteindre l'objectif de 285 000 habitants à l'horizon 2030, il **faudra renforcer l'attractivité du pôle urbain.**

Une tendance au desserrement des ménages, avec une taille moyenne des ménages plus petite sur la communauté urbaine. **Une tendance accentuée au vieillissement de la population.**

Une concentration de l'emploi et des chômeurs sur le Mans et la communauté urbaine. L'industrie garde une part importante des emplois autour de 12 %. **Un taux de chômage en augmentation et important pour les jeunes actifs et les femmes. Entre 2011 et 2016, une perte d'effectifs pour les employés et ouvriers compensée en partie par une augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures.**

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Démographie	Atteindre 285 000 habitants à l'horizon 2030 soit 25 000 habitants supplémentaires	Les objectifs démographiques sont-ils respectés ?	Un objectif démo. ambitieux, mais encore lointain, les 10 prochaines années devront renforcer l'attractivité du pôle urbain pour se rapprocher des 285 000 habitants	
Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Économie/ Emplois	Définir une stratégie de développement économique	Quelle place du SCoT dans la situation économique du territoire ?	La dynamique économique territoriale s'est ralentie depuis l'approbation du SCoT notamment en termes d'emplois	



Premières pistes pour la révision du SCoT ?

- * *Renforcer l'attractivité du pôle urbain et de sa ville-centre moteurs de l'économie locale.*
- * *Adapter les services au vieillissement de la population*
- * *Maintenir les jeunes ménages sur le territoire*
- * *Rééquilibrer la localisation des emplois au regard de l'armature urbaine.*
- * *Maintenir un ancrage industriel.*



Synthèse Mobilité / Déplacements



Chiffres Clés

33,17 % des ménages avec 2 voitures en 2016

74,1% des ménages utilisent la voiture pour leurs déplacements domicile-travail

Un réseau de transport urbain efficace :

- 2 Lignes de Tramway
- 1 Ligne BHNS (TEMPO)
- 27 Lignes de bus
- 1 Pôle d'Echange Multimodal (Le Mans)

Autopartage :

6 stations Mouv'ngo

Etoile Ferroviaire :

- 9 Gares/haltes TER
- 1 Gare TGV
- 2 projets Haltes TER

Modes actifs :

- 176 km réseau cyclable (LMM)
- 273 km (objectif à 2030 LMM)
- 1585 vélos SETRAM dt 1400 élec
- 6 garages vélos sécurisés (Le Mans)

Un réseau performant de transports urbains sur la communauté urbaine amené à être complété par la mise en œuvre du Programme Orientations et d'Actions Mobilités (Chronolignes).

Une offre de transports collectifs absente ou inadaptée sur l'espace périurbain et rural, un enjeu de mettre en place des lignes express prévues au SCoT de 2014 en coordination avec les Autorités Organisatrices de Mobilité.

Une baisse de la fréquentation du TER, malgré des aménagements de haltes, liée à :

- des problèmes d'infrastructures (Ligne Le Mans – Alençon dégradée...),
- à la baisse des fréquences d'arrêt et à l'inadaptation aux besoins des actifs.

Un enjeu d'amélioration de la qualité de la ligne Alençon-Le Mans notamment dans la perspective de l'ouverture de la Halte Hôpital-Université à l'horizon 2023.


Un développement des liaisons douces en cours important, **mais des liens entre territoires à améliorer pour l'aménagement d'un réseau cyclable structurant à l'échelle du SCoT.**

L'émergence des services d'autopartage et de covoiturage à l'échelle du Pôle métropolitain apportant une offre nouvelle pour les territoires périurbains et ruraux.



Premières pistes pour la révision du SCoT ?

- * *Moderniser la ligne TER Alençon - Le Mans - Tours*
- * *Encourager le développement des modes actifs (cf schéma Sud Est du Pays Manceau)*
- * *Tendre vers une gouvernance des mobilités cohérente et efficiente à l'échelle du pôle métropolitain*
- * *Réfléchir avec le pôle métropolitain à la mise en place de lignes express routières périurbaines et rurales (opportunité loi LOM)*

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Transports et Mobilité	Favoriser une mobilité durable comme alternative à l'automobile	La multimodalité se développe-t-elle ?	L'offre de mobilité est à mettre en place et à diversifier sur les espaces périurbains et ruraux en lien avec la communauté urbaine. La voiture reste le mode de déplacement le plus utilisé.	



Synthèse Énergie / Climat



Chiffres Clés

Consommation d'énergie, tout type confondu, de **7 388 GWh en 2016** (avec GB)

Production d'énergies renouvelables de 342 GWh en 2016 (avec GB)

Territoire autonome à 4,6% en énergie en 2016 (avec GB)

Les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à 1 628 kteqCO2 en 2016 (avec GB)

1 PCAET approuvé le 20 décembre 2019

De 2008 à 2016, les **productions d'EnR sur le Pays du Mans (avec GB) ont augmentées de 136 GWh**, mais une production encore très faible qui doit s'accélérer et se diversifier.

Une **facture énergétique brute qu'il faudra diminuer**, évaluée à environ 661 millions d'euros, avec une consommation en baisse entre 2013 et 2016 avec deux leviers forts :

- la consommation liée au résidentiel
- aux transports routiers.

Des **émissions de GES importantes mais en baisse entre 2008 et 2016**, les secteurs les plus émetteurs sont les transports routiers, le secteur du bâtiment avec une consommation importante de produits fossiles issus du pétrole.

Des **capacités de stockage carbone réduites avec l'étalement urbain** à préserver voire augmenter.

❓ Premières pistes pour la révision du SCoT ?

- * Mettre en oeuvre la complémentarité entre le SCoT et le PCAET
- * Développer les puits carbone naturels pour augmenter le stockage carbone et envisager la neutralité carbone
- * Inciter à réduire davantage les émissions de GES et les consommations d'énergie, et augmenter la part des énergies renouvelables



LA STRATÉGIE DU PCAET DU PAYS DU MANS

Consommations énergétiques : objectif de - 30 % en 2030 et - 50 % en 2050 (par rapport à 2012)

Énergies renouvelables : objectif de 37 % d'EnR dans le mix énergétique en 2030 (x 5 par rapport à 2014)

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Énergie / Climat	Prendre en compte le changement climatique de manière transversale	Le Pays du Mans s'adapte-t-il aux changements climatiques ?	Depuis 2014, le Pays du Mans s'inscrit dans les transitions énergétiques et climatiques et plus encore depuis 2017 avec l'élaboration du PCAET. Pour mettre en oeuvre ce PCAET et atteindre ses objectifs ambitieux, la révision du SCoT sera déterminante.	+



Synthèse Agriculture



Source : Pôle Economie et Prospective
Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Chiffres Clés

764 agriculteurs-trices en 2018 dont 285 en GB

537 exploitations en 2018 dont 195 en GB

La SAU représente 39 % du territoire en 2017
(43% en 2008 sans GB)

-15,6 % d'exploitations entre 2013 et 2018
(sans GB)

-11,6% d'exploitants entre 2013 et 2018
(sans GB)

Une diminution encore importante des surfaces agricoles mais un ralentissement de la consommation d'espaces agricoles pour l'urbanisation. Le rythme annuel de perte de SAU entre les deux périodes 2008-2013 et 2013-2017 a été réduit par 3 passant de 745,54 ha/an à 227,5 ha/an.

(Les diminutions de surfaces ne sont pas uniquement liées à l'urbanisation)

Une trentaine d'exploitations en circuits courts (50% en maraîchage) sur le Pays du Mans sur des petites surfaces.

Une baisse conjoncturelle du nombre d'exploitants et d'exploitations qui a tendance à se ralentir.

Une augmentation de la surface moyenne des exploitations de 76,3 ha en 2013 à 88,4 ha en 2017.

Un enjeu fort de transmission et de renouvellement marqué par un fort vieillissement.

❓ Premières pistes pour la révision du SCOT ?

** Poursuivre la maîtrise de la consommation d'espace agricole*

** Adapter l'agriculture aux évolutions environnementales, climatiques et sociétales*

** Encourager le développement de filières locales et de circuits courts*

** Concerner avec les agriculteurs durant toute la phase de révision*



Source : Chambre d'Agriculture de la Sarthe

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Agriculture	Pérenniser une activité agricole diversifiée et fonctionnelle	Les espaces agricoles sont-ils bien préservés ? Le monde agricole se porte-il bien ?	Le Pays du Mans voit sa part de SAU diminuer d'environ 689 Ha entre 2013 et 2017. Cependant la consommation d'espaces agricoles ralentie nettement entre 2013 - 2017 par rapport à 2008 - 2013. Par ailleurs, le nombre d'exploitants et d'exploitations diminue aussi.	

Synthèse Trame Verte et Bleue



Chiffres Clés

4 randonnées SCoT organisées

1 Guide Trame Verte et Bleue réalisé

Le SCoT doit être force de proposition dans :

- la structuration du réseau d'acteur pour l'interconnaissance et la mise œuvre de la TVB
- l'impulsion d'une vision commune, d'un projet pour la TVB et de ses enjeux sur le territoire
- l'impulsion d'une réflexion sur un outil de compilation, de suivi et de diffusion des données et projets existants

Source : CPIE Vallées du Loir et de la Sarthe

Une **appropriation inégale du dispositif** de trame verte et bleue par les territoires mais une bonne prise en compte dans les documents d'urbanisme notamment les PLUi.

Un dispositif considéré comme utile, transversal mais **difficile à mettre en œuvre** (manque de dialogue entre les acteurs, manque de connaissance des actions de la TVB).

Le **Guide TVB, un outil apprécié** mais peu utilisé par les acteurs, qui manque encore de diffusion.

Les **retours d'expériences de type « forum TVB » et les sorties terrain « Rando SCoT » appréciés, à pérenniser.**

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Outils d'aide à la mise en œuvre du SCoT	Mettre en œuvre le SCoT et le faire vivre	La démarche de mise en œuvre du SCoT est-elle réussie ?	De nombreux outils d'aide à la mise en œuvre du SCoT ont été initiés, un fort accompagnement du chargé de mission SCoT ont permis d'animer le SCoT de façon concrète.	+

❓ Premières pistes pour la révision du SCoT ?

** Améliorer l'interconnaissance des acteurs de la TVB et leur mise en réseau et identifier les actions de valorisation, protection, gestion de la Trame Verte et Bleue du*

** Accompagner les collectivités dans l'appropriation de la TVB de leur territoire, pour aller au-delà de la simple déclinaison des objectifs dans les documents d'urbanisme*

** Travailler sur l'articulation entre TVB et l'implantation de projets énergétiques*

** Amélioration de l'accessibilité et de la lisibilité des analyses Trame Verte et Bleue du territoire*



Chiffres Clés

6 454 logements autorisés entre 2013 et 2019 :

- 4 833 (pôle urbain)
- 450 (pôles d'équilibre)
- 659 (pôles intermédiaires)
- 512 (pôles proximité)

4 646 logements en renouvellement urbain soit 72% des logements autorisés

3 450 logements économes en espace (inf. à 400 m²)

- 3 067 (pôle urbain)
- 136 (pôle d'équilibre)
- 162 (pôles intermédiaires)
- 85 (pôles proximité)

22,9 % du nombre minimum de logements économes en espace à réaliser d'ici 2030 atteint en 2019

8% de logements vacants en 2016 + 5 150 logements vacants entre 1999 et 2016

Au 1^{er} janvier 2019, la production de logements depuis 2013 atteint 23,1 % de l'objectif. Pour atteindre l'objectif à horizon 2030, il conviendra d'accélérer le rythme de production de logements notamment sur le pôle urbain.




- **Les pôles d'équilibre représentent 28,7 % de l'objectif de production du SCoT.**
- Les pôles intermédiaires ont une production plus faible qui n'atteint que 21,7 % de l'objectif (toutefois certains PA sont en cours et peuvent augmenter la production à venir)
- Le pôle urbain et les pôles de proximité sont respectivement à 23,1 et 23,9 % de l'objectif de production du SCoT sur 2013/2030.

Des objectifs de densité plus ambitieux que ceux du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux : les densités moyennes des PLU/PLUI vont de 15 log/ha minimum pour les pôles de proximité à 35 log/ha maximum pour la Ville du Mans (Pôle urbain).

Au 1^{er} janvier 2019, la production de logements économes en espace depuis 2013 atteint 23 % de l'objectif. La production de logements économes en espace reste principalement concentrée sur le pôle urbain.

❓ Premières pistes pour la révision du SCoT ?

- * Poursuivre la diversification du parc de logements (logements économes en espaces et aidés, petits logements ...)
- * Renforcer la production de logements sur le pôle urbain et les pôles intermédiaires

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Habitat/ Logements	Produire une offre adaptée de logements à horizon 2030 <i>Le regard à 6 ans sur la production de logements projetés dans le SCoT semble trop court considérant que les objectifs de production sont élaborés sur un temps long de 2013 à 2030.</i>	Les objectifs de production de logements sont-ils respectés ?	Pour atteindre l'objectif 2030, il conviendra d'accélérer le rythme de production de logements notamment sur le pôle urbain.	
		Améliore-t-on la diversité et la mixité sociale de l'offre de logements ?	La diversité des logements est en légère progression en faveur du logement collectif (Sitadel2).	
		A-t-on une bonne répartition des logements aidés et économes en espace selon l'armature urbaine du SCoT ?	La part de logements économes en espace est principalement concentrée sur le pôle urbain. Il faudra poursuivre la répartition et production sur le reste du territoire. <i>La répartition des logements aidés n'a pas été analysée considérant la difficulté de recueil des données.</i>	



Synthèse Commerce



Chiffres Clés

134 362 m² autorisés en CDAC entre 2011 et 2019

89 160 m² de surface de vente consacrée pour des projets en cours (Bener, IKEA, Maine Street).

La vacance dans les ZACom : (automne 2017 OCREM)

- 15,3 % Centre-Ville (Lestoux)
- 23% Secteur Ouest : 20 cellules,
- 14 % Secteur Sud : 16 cellules,
- Environ 15 cellules sur Secteur Nord

3 Pôles majeurs (CV, Nord et Sud)
3 Pôles d'agglomération (Centre Sud et Fontenelles – La Pointe et Vivier-Raterie)
6 Pôles relais

Le **centre-ville du Mans**, pôle commercial majeur en cours de redynamisation

La **zone Nord**, pôle commercial majeur dynamique en renouvellement

Secteur Sud, pôle commercial majeur en extension

Centre-Sud, pôle commercial d'agglomération fragilisé à valoriser en centralité urbaine

Les Fontenelles – La Pointe, pôle commercial d'agglomération, un secteur dynamique avec un enjeu de mutation du site des Fontenelles

Secteur Est Béner, nouveau pôle commercial d'agglomération

Secteur Ouest - Vivier, un pôle commercial d'agglomération marqué par la vacance

Les pôles relais, un développement à maîtriser au regard des centres-bourgs



Une croissance de commerces de flux ou interstitiels < 1000 m² SV hors polarités commerciales.

Une évolution réglementaire liée à la loi ELAN :

- **DAAC Obligatoire avec contenu modulable :**

il localise les secteurs d'implantation périphérique et les centralités urbaines et prévoit les conditions d'implantation, le type d'activité, la surface de ventre maximale des équipements commerciaux.

- **Evolution des autorisations commerciales en CDAC** (analyse d'impact du projet, analyse friche...)

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Commerce	Organiser le développement commercial	La stratégie de développement commercial est-elle atteinte ?	Un travail important est mené sur le centre-ville du Mans avec le PLUc. Des efforts restent à faire sur la qualité d'aménagement des zones	
		A-t-on privilégié le développement commercial dans les localisations préférentielles ?	Le développement commercial s'est fait dans les ZACom du SCoT de 2014. On constate cependant le développement de commerces interstitiels.	



Premières pistes pour la révision du SCoT ?

- Prendre en compte les évolutions réglementaires
- Mieux prendre en compte les évolutions du commerce (AMI)
- Redéfinir la gouvernance sur le commerce
- Conditionnaliser certaines implantations (qualité urbaine, production EnR, surface de vente ...)
- Travailler sur la mutation / le renouvellement de zones commerciales
- Définir des périmètres de centralités et adapter les périmètres de ZACom ...



Chiffres Clés

Plus de **700 Ha** redonnés aux espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2014 et 2019

75% du potentiel urbain mixte inscrits dans les PLU, dans les pôles urbain et intermédiaires

54% du potentiel urbain mixte inscrit dans les PLU, dans les pôles de proximité et d'équilibre

Chiffres Clés

9 secteurs d'intérêt majeur

179,46 Ha utilisés en secteurs d'intérêt majeur soit **56%** du potentiel SCoT

20 secteurs d'équilibre

111,44 Ha utilisés en secteurs d'équilibre soit **65%** du potentiel SCoT



Une majorité des logements construits en RU

Un objectif SCoT de potentiel foncier urbain mixte 2013-2030 suffisant.

Une diminution des extensions urbaines au profit du renouvellement urbain.

Une urbanisation des sols moins importante, limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Le foncier dédié aux secteurs économiques est raisonné et les documents d'urbanisme en vigueur inscrivent moins d'hectares à urbaniser que ce que permettait le SCoT de 2014.

Les CC les plus dynamiques sont Maine Cœur de Sarthe et Sud-Est du Pays Manceau.

Les autres communautés de communes sont moins consommatrices.

🔍 Premières pistes pour la révision du SCoT ?

- * Rationaliser la consommation d'espace et redonner le foncier aux terres agricoles, naturelles et forestières
- * Maîtriser l'artificialisation des sols
- * Développer des outils et démarches pour optimiser le foncier (BIMBY, majoration taxe foncier non bâti ...)

🔍 Premières pistes pour la révision du SCoT ?

- * Optimiser l'aménagement des zones d'activités et identifier des capacités de densification
- * Travailler au sein de chaque zone pour favoriser la qualité d'aménagement, l'intégration paysagère et la densification

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Consommation foncière	Définir des règles de consommation d'espace adaptées aux différents contextes	A-t-on maîtrisé la consommation foncière ?	Des efforts conséquents ont été réalisés pour réduire la consommation foncière: les nouveaux documents d'urbanisme limitent l'urbanisation au profit d'un regain de surfaces naturelles et/ ou agricoles	+
		A-t-on privilégié le renouvellement urbain ?	La construction de logements dans l'enveloppe urbaine définie en renouvellement urbain du SCoT représente entre 62 et 95% des logements construits	+

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Économie/ Emplois	Identifier les secteurs de développement économique du territoire	L'utilisation du foncier dédié à l'activité économique est-elle maîtrisée et équilibrée ?	Le foncier dédié à l'activité n'a pas été utilisé en totalité et montre des efforts pour organiser le développement économique selon la hiérarchie du SCoT (majeur, équilibre, ...)	+



Synthèse Compatibilité des documents d'urbanisme



Chiffres Clés

45 documents d'urbanisme
 répartis sur **46**
 communes en **2014**


19 documents d'urbanisme
 répartis sur **45**
 communes en **2019**

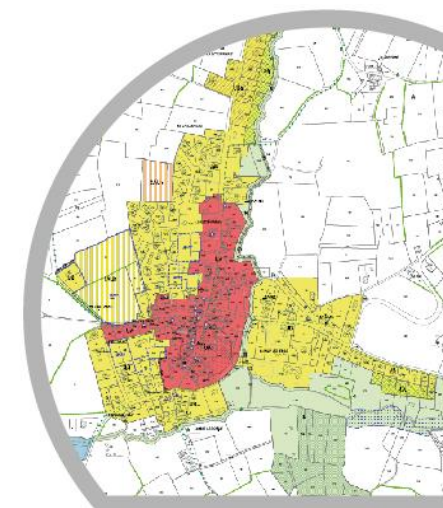
20 documents d'urbanisme répartis
 sur **68 communes** en
2019
 (avec la prise en compte du
PLUi du Gesnois Bilurien
 arrêté le 27/06/19)

EPCI	Documents en vigueur ou arrêtés au 1er janvier 2014	Documents en vigueur ou arrêtés au 1er décembre 2019
Le Mans Métropole (Bocage Cénomans)	- 13 PLU communaux (dont 1 PLU Grenelle) - 1 POS - (3 POS, 2 PLU)	- 1 PLUc arrêté sur 19 communes
	Total: 19 documents (14+ 5)	Total: 1 document
MCS	- 2 POS - 1 RNU - 1 Carte Communale - 10 PLU (dont 2 PLU Grenelle)	- 1 RNU - 1 Carte Communale - 12 PLU (dont 1 PLU en cours)
	Total: 13 documents + 1 RNU	Total: 13 documents + 1 RNU
OBB	- 4 POS - 4 PLU (dont 1 PLU Grenelle)	- 1 PLUi arrêté sur 8 communes
	Total: 8 documents	Total: 1 document
SEPM	- 5 PLU (dont 1 PLU Grenelle arrêté)	- 5 PLU Grenelle
	Total: 5 documents	Total: 5 documents

🔍 Premières pistes pour la révision du SCoT ?

- * Poursuivre la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT
- * Associer le SCoT dans les démarches de PLU(i) dès l'amont pour faciliter la révision des documents d'urbanisme
- * Faire du SCoT l'interlocuteur entre le SRADDET (planification régionale) et les PLU(i) (planification locale)
- * Tendre vers l'émergence de planification intercommunale par le biais du SCoT

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Compatibilité des documents d'urbanisme	Suivi des documents d'urbanisme au regard de la compatibilité SCoT	L'application du SCoT au travers des documents d'urbanisme est-elle effective ?	L'ensemble des documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec le SCoT, hormis la commune de Souigné-sous-Ballon qui voit sa procédure PLU retardée suite aux intempéries et inondations subies en juin 2018, et Teillé commune encore en RNU.	



Le SCoT comme outil d'accompagnement et de suivi:

- Un accompagnement des acteurs pour une meilleure appropriation du SCoT et la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme.
- Un conseil en amont sur les opérations d'aménagement à poursuivre en lien avec les services ADS.
- La mise en place d'outils et de démarches facilitant l'appropriation et la sensibilisation comme la démarche de densification douce BIMBY (Villes Vivantes), les guides Densité et Territoires (CAUE) et Trame Verte et Bleue (CPIE).
- Un lieu de débat entre les acteurs : élus, conseil de développement, experts sur des thématiques à enjeux : Trame Verte et Bleue, Habitat et densification, Visites écoquartiers, ...

Chiffres Clés

21 documents d'urbanisme suivis depuis 2014:

- 4 PLUi
- 16 PLU
- 1 Carte communale

Et près de 300 réunions suivies par le chargé de mission SCoT du Pays du Mans

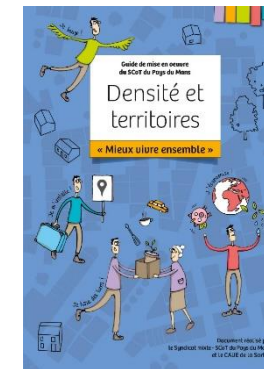
231 entretiens et 339 projets d'habitats dans le cadre de la démarche BIMBY

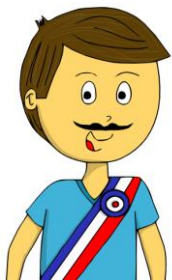


Premières pistes pour la révision du SCoT ?

- * Poursuivre l'accompagnement des collectivités pour le suivi et la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme
- * Continuer la sensibilisation des acteurs au SCoT
- * Maintenir la mise en place d'outils d'aide à la mise en oeuvre du SCoT

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Outils d'aide à la mise en oeuvre du SCoT	Mettre en oeuvre le SCoT et le faire vivre	La démarche de mise en oeuvre du SCoT est-elle réussie ?	De nombreux outils d'aide à la mise en oeuvre du SCoT ont été initiés, un fort accompagnement du chargé de mission SCoT ont permis d'animer le SCoT de façon concrète.	+





Perception des acteurs du SCoT



45 communes

4 répondants **techniciens**
(1 par communauté de communes)
32 répondants **élus**

Un taux de réponse
de **80%**
(71% élus)

« Le SCoT a permis aux élus de prendre conscience qu'il était nécessaire de mettre le territoire en cohérence en termes d'aménagement du territoire »

« Le SCoT est un outil indispensable et nécessaire pour les documents communautaires (PLU) »

« Un bilan au bout de six ans, c'est trop court. Que peut-on réellement faire en 6 ans ? Les premières orientations n'ont pas fini d'être mises en œuvre et on les revoit déjà pour les modifier »

« Le SCoT est souvent perçu comme le vilain petit canard car c'est au départ celui qui nous empêche de faire. Puis il devient un atout pour notre territoire lorsque l'on apprend à travailler avec lui »

	PERCEPTION	PLACE DU SCoT
A retenir	<ul style="list-style-type: none"> SCoT = projet de territoire 	<ul style="list-style-type: none"> SCoT = base lors de l'élaboration des documents d'urbanisme SCoT (ingénierie) = outil d'accompagnement
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> Construire un SCoT, outil de mise en œuvre du PCAET Poursuivre les démarches opérationnelles comme BIMBY 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'accompagnement et le suivi Continuer la mise en place d'outils d'aide à la mise en œuvre
	APPLICATION ET EFFICACITÉ	AVIS GLOBAL
A retenir	<p>SCoT pertinent pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir les règles de consommation d'espace Produire une offre adaptée de logements à horizon 2030 Mettre en valeur la Trame Verte et Bleue Pérenniser l'activité agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Vers un SCoT projet de territoire et moteur de contractualisation (<i>lien SRADDET</i>) SCoT en relation forte avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (<i>Outil de mise en œuvre du PCAET?</i>)
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> Travailler les axes de la mobilité, le commerce et le développement urbain prioritairement 	<ul style="list-style-type: none"> Établir un travail plus poussé sur des actions à l'échelle du SCoT (mobilités ...) Plus de concertation grand public

Échantillon



Enquête menée auprès des élus et/ou agents de 45 communes présentes dans 4 EPCI

Méthodologie



Mise en place d'un questionnaire majoritairement à choix multiples (question fermées)

Diffusion



Diffusion du questionnaire sur internet du 24 avril au 18 juin 2019
Des entretiens d'accompagnement réalisés sur 15 communes

Analyse



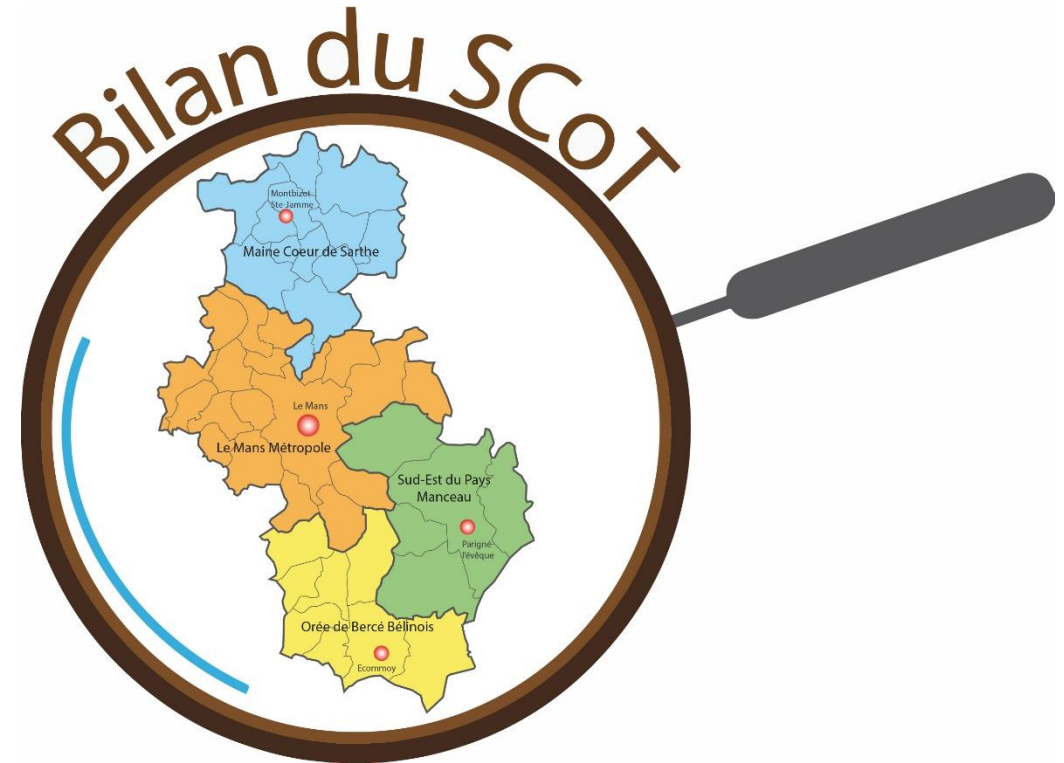
Une analyse statistique réalisée fin juin 2019

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Panorama des SCoT	Suivi de la place du SCoT et des coopérations inter-territoriales	Quelle place a le SCoT dans le paysage régional et départemental ?	Le SCoT du Pays du Mans est un SCoT au coeur de la conférence régionale des SCoT, instance inter-SCoT informelle chargée du suivi de l'élaboration du SRADET et avec des liens forts avec les SCoT Sarthois voisins.	+
Démographie	Atteindre 285 000 habitants à l'horizon 2030 soit 25 000 habitants supplémentaires	Les objectifs démographiques sont-ils respectés ?	Un objectif démographique ambitieux, mais encore lointain, les 10 prochaines années devront renforcer l'attractivité du pôle urbain pour se rapprocher des 285 000 habitants.	≈
Economie/ Emplois	Définir une stratégie de développement économique	Quelle place du SCoT dans la situation économique du territoire ?	La dynamique économique territoriale s'est ralentie depuis l'approbation du SCoT notamment en termes d'emplois	≈
Transports et Mobilité	Favoriser une mobilité durable comme alternative à l'automobile	La multimodalité se développe-t-elle ?	L'offre de mobilité est à mettre en place et à diversifier sur les espaces périurbains et ruraux en lien avec la communauté urbaine. La voiture reste le mode de déplacement le plus utilisé.	≈
Énergie / Climat	Prendre en compte le changement climatique de manière transversale	Le Pays du Mans s'adapte-t-il aux changements climatiques ?	Depuis 2014, le Pays du Mans s'inscrit dans les transitions énergétiques et climatiques et plus encore depuis 2017 avec l'élaboration du PCAET. Pour mettre en oeuvre ce PCAET et atteindre ses objectifs ambitieux, la révision du SCoT sera déterminante.	+
Agriculture	Pérenniser une activité agricole diversifiée et fonctionnelle	Les espaces agricoles sont-ils bien préservés ? Le monde agricole se porte-il bien ?	Le Pays du Mans voit sa part de SAU diminuer d'environ 689 Ha entre 2013 et 2017. Cependant la consommation d'espaces agricoles ralentit nettement entre 2013 - 2017 par rapport à 2008 - 2013. Par ailleurs, le nombre d'exploitants et d'exploitations diminue aussi.	≈
Trame Verte et Bleue	Identifier et valoriser la trame verte et bleue du territoire	La mise en oeuvre de la trame verte et bleue est-elle bien prise en compte dans les docs. d'urbanisme ? La biodiversité et la qualité paysagère sont-elles efficacement préservées ?	Une prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme et un grand travail de sensibilisation sur la trame verte et bleue depuis 2016. Manque d'identification des actions réalisées et d'appropriation de la TVB.	+

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Habitat/ Logements	Produire une offre adaptée de logements à horizon 2030 <i>Le regard à 6 ans sur la production de logements projetés dans le SCoT semble trop court considérant que les objectifs de production sont élaborés sur un temps long de 2013 à 2030.</i>	Les objectifs de production de logements sont-ils respectés ?	Pour atteindre l'objectif 2030, il conviendra d'accélérer le rythme de production de logements notamment sur le pôle urbain.	≈
		Améliore-t-on la diversité et la mixité sociale de l'offre de logements ?	La diversité des logements est en légère progression en faveur du logement collectif (Sitadel2).	≈
		A-t-on une bonne répartition des logements aidés et économes en espace selon l'armature urbaine du SCoT ?	La part de logements économes en espace est principalement concentrée sur le pôle urbain. Il faudra poursuivre la répartition et production sur le reste du territoire. <i>La répartition des logements aidés n'a pas été analysée considérant la difficulté de recueil des données.</i>	≈
Commerce	Organiser le développement commercial	La stratégie de développement commercial est-elle atteinte ?	Un travail important est mené sur le centre-ville du Mans avec le PLUc. Des efforts restent à faire sur la qualité d'aménagement des zones	≈
		A-t-on privilégié le développement commercial dans les localisations préférentielles ?	Le développement commercial s'est fait dans les ZACom du SCoT de 2014. On constate cependant le développement de commerces interstitiels.	≈
Consommation foncière	Définir des règles de consommation d'espace adaptées aux différents contextes	A-t-on maîtrisé la consommation foncière ?	Des efforts conséquents ont été réalisés pour réduire la consommation foncière: les nouveaux documents d'urbanisme limitent l'urbanisation au profit d'un regain de surfaces naturelles et/ou agricoles	+
		A-t-on privilégié le renouvellement urbain ?	La construction de logements dans l'enveloppe urbaine définie en renouvellement urbain du SCoT représente entre 62 et 95% des logements construits	+
Economie/ Emplois	Identifier les secteurs de développement économique du territoire	L'utilisation du foncier dédié à l'activité économique est-elle maîtrisée et équilibrée ?	Le foncier dédié à l'activité n'a pas été utilisé en totalité et montre des efforts pour organiser le développement économique selon la hiérarchie du SCoT (majeur, équilibre, ...) et en renouvellement urbain.	+

Récapitulatif des appréciations

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Outils d'aide à la mise en oeuvre du SCoT	Mettre en oeuvre le SCoT et le faire vivre	La démarche de mise en oeuvre du SCoT est-elle réussie ?	De nombreux outils d'aide à la mise en oeuvre du SCoT ont été initiés, un fort accompagnement du chargé de mission SCoT ont permis d'animer le SCoT de façon concrète.	+
Compatibilité des documents d'urbanisme	Suivi des documents d'urbanisme au regard de la compatibilité SCoT	L'application du SCoT au travers des documents d'urbanisme est-elle effective ?	L'ensemble des documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec le SCoT, hormis la commune de Souigné-sous-Ballon qui voit sa procédure PLU retardée suite aux intempéries et inondations subies en juin 2018, et Teillé commune encore en RNU.	+

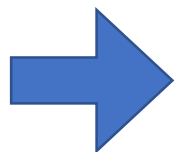


La confirmation des objectifs de la révision

Pour rappel, le syndicat a lancé la révision du SCoT le 4 février 2019, aussi il convient de regarder si l'analyse des résultats de l'application du SCoT nous amène à modifier les objectifs de la délibération de révision.



Objectifs délib. révision	Impact de l'analyse des résultats
1. Prendre en compte le bilan du SCoT approuvé le 29 janvier 2014	Confirme l'objectif
2. Intégrer l'évolution du périmètre étendu au Gesnois Bilurien,	Confirme l'objectif
3. Poursuivre les actions en faveur de la transition énergétique.	Confirme l'objectif
4. Affirmer une armature équilibrée du territoire	Confirme l'objectif
5. Développer les mobilités durables en lien avec le pôle métropolitain Le Mans – Sarthe	Confirme l'objectif
6. Faire du Pays du Mans un territoire attractif et innovant	Confirme l'objectif
7. Valoriser et développer une agriculture locale, durable comme axe fédérateur d'une complémentarité ville-campagne	Confirme l'objectif
8. Approfondir les enjeux liés à l'environnement et à la trame verte et bleue.	Confirme l'objectif
9. Se positionner comme un document pivot entre le futur SRADDET Pays de la Loire et les PLUI émergents.	Confirme l'objectif
10. Adapter le document afin de le mettre en conformité avec le droit en vigueur.	Confirme l'objectif



Il est proposé de maintenir la délibération de révision du SCoT du 4 février 2019, telle qu'elle a été rédigée. Conformément au code de l'urbanisme l'analyse des résultats sera :

- annexée à la délibération d'analyse des résultats du comité du 20/12/2019.
- communiquée au public en mettant à disposition le document sur le site internet.
- transmise à l'autorité environnementale